**Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Colombie pour l’élimination de la double imposition en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune et pour la prévention de l’évasion et de la fraude fiscales, et du Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 19 janvier 2024**

Le présent projet de loi approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Colombie pour l’élimination de la double imposition en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune et pour la prévention de l’évasion et de la fraude fiscales, et du Protocole y relatif.

L’objet d’une telle convention fiscale est l’élimination de la double imposition juridique. La convention tient compte des engagements pris par le Luxembourg au niveau international et est conforme aux exigences de l’OCDE en matière d’échange de renseignements et aux standards minima prévus par les travaux BEPS pour les conventions fiscales.